



Séance du 16 février 2024 à 18h30

## Délibération du Conseil Municipal n°2024-03

**Nombre de conseillers : 14**

Présents : 11  
Absents : 3  
dont représentés : 1

**Suffrages exprimés :**

Pour : 11  
Contre :  
Abstentions :

**Date de la convocation :**

12 février 2024

**Date de transmission**

**en Préfecture :**  
20 février 2024

**Date de publication :**

20 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

**Etaient présents** : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric MONASSON – Frédéric PETIT – Mmes Laurence CHARLE – Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH – Valérie ORIAT – Nathalie PRIEUR

**Procurations** : Mme Mélinda NOLE à M. Alain MARCHAL

**Absents excusés** : M. Rachid TCHINA- M. Eddy VANDEKERKHOVE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Frédéric MONASSON ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### **Objet : Rallye Aïcha des Gazelles : demande de mise à disposition gratuite de la salle communale**

Monsieur le Maire expose :

Une animatrice du centre périscolaire de Saint-Germain-le-Châtelet, va participer en avril prochain au Rallye Aïcha des Gazelles au Maroc. Afin de récolter des fonds nécessaires à la réalisation de ce projet, elle et sa coéquipière sont à la recherche de fonds financiers et pour cela organisent différentes actions.

Afin d'organiser une soirée elles sont à la recherche d'une salle. Elles sollicitent donc la commune de Saint-Germain-le-Châtelet afin de leur mettre à disposition à titre gratuit la salle communale.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCORDE** la mise à disposition de la salle communale à titre gracieux à Andréa Gil et Marjorie POLI, dans le cadre de leur participation au Rallye Aïcha des Gazelles au Maroc.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER

